



## RENFORCER VOS CONNAISSANCES ET PRATIQUES EN URBANISME



### OBJECTIFS

- **Identifier** et comprendre les règles d'urbanisme et les pratiques de l'urbanisme opérationnel
- **Savoir reconnaître** les procédures d'évolution des documents d'urbanisme afin d'éviter les blocages administratifs
- **Connaître** les nouvelles orientations légales en matière d'urbanisme et aborder les premiers effets / premières

### PUBLIC

- Aux titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire
- Aux personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau
- Aux personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier

### PRÉ-REQUIS

Aucun

### LES + DE LA FORMATION

*Les formations sont réalisées par des professionnels de l'immobilier. Un volume important de la formation est consacré à la mise en application au sein de l'entreprise. La CCI de l'Oise dispose de conseillers spécialisés pouvant vous accompagner et vous conseiller en entreprise.*



## PROGRAMME

### Les modifications apportées par la loi A.L.U.R

- La suppression du COS : quel impact pour quels projets ?
- Les procédures d'évolution...)
- Le coefficient de biotope
- Le PLU Intercommunal
- La réforme du SCOT
- L'enquête publique

### Le document informatif

- Le certificat d'urbanisme A et B :
  - ✓ procédure,
  - ✓ compétence territoriale,
  - ✓ portée juridique,
  - ✓ instruction,
  - ✓ délais,
  - ✓ CU tacite,
  - ✓ recours, sursis à statuer...

### Les autorisations d'urbanisme

- Le certificat d'urbanisme
- Le permis d'aménager
- Le permis de construire
- Le permis de démolir
- La déclaration préalable
- Le contentieux des autorisations d'urbanisme
- La fiscalité de l'urbanisme
- Le cas particulier des immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historique

### La réforme de 2005 / 2007

- La simplification et l'uniformisation des procédures, le champ d'application des autorisations
- La Réforme de la fiscalité de l'urbanisme
- La Réglementation du droit de construire :
  - ✓ Servitudes d'urbanisme
  - ✓ Règlement national d'urbanisme
  - ✓ Plans d'occupation des sols
  - ✓ Plans locaux d'urbanisme
  - ✓ Zone d'aménagement concerté
  - ✓ Règles locales d'urbanisme
  - ✓ Cartes communales
  - ✓ Servitudes d'utilité publique
  - ✓ Servitudes de droit privé
- Le contentieux du permis de construire et des autres autorisations d'occupation du sol
- Le lotisseur (déclaration préalable ou permis d'aménager ?)



## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- **Formation inter-entreprises**
- **Pédagogie** active favorisant le partage d'expérience
- **Mise en** situation sur des cas pratiques
- Support de cours remis aux stagiaires



## DURÉE DE LA FORMATION

- **1 jour soit 7 heures**



## DATES ET LIEUX DE FORMATION

- **29 mars à Beauvais**
- **3 mai à Compiègne**
- **15 juin à Nogent**
- **4 octobre à Beauvais**
- **15 novembre à Compiègne**
- **20 décembre à Nogent**



## COÛT DE LA FORMATION

- **300 € net de TVA par stagiaire**



## ÉVALUATION

- **Attestation de formation individuelle**